



VILLE D'UGINE

ARRETE MUNICIPAL N° 2023 - 269

Services Techniques Administratifs

Objet : Via Ferrata – report de fermeture

Le Maire de la Ville d'Ugine,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n°2022-137 portant sur les dates d'ouverture et de fermeture de la Via Ferrata du 30 juin au 15 octobre de chaque année ;

Considérant que la visite de maintenance et de décâblage de la Via Ferrata aura lieu le Mercredi 18 octobre 2023 par notre prestataire,

Il convient de prolonger la date d'ouverture,

ARRETE

Article 1 :

La fermeture de la Via Ferrata prévue le 15 octobre 2023 est reportée jusqu'au Mardi 17 octobre 2023 au soir.

La Via Ferrata sera donc fermée au mercredi 18 octobre au matin pour permettre la maintenance et le décâblage du câble par notre prestataire.

Article 2 :

La signalisation par panneau d'information sera maintenue jusqu'à la réouverture

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'Office du Tourisme
- MND Leisure
- Gendarmerie
- Centre de Secours
- Police Municipale
- Services Techniques Municipaux

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Notifié le **12 OCT. 2023**

Fait à Ugine, le 12 octobre 2023

